

Coordonnées



Centre Soins Infirmiers Yvonne-Marie
81 rue Jean-Pierre Timbaud, 75011 Paris
Tél : 01.43.57.00.53
Mél : csi-yvonne-marie@wanadoo.fr

<http://infirmieres.paris.11.chez.com>

- > **Métro** : Ligne 2 : Couronnes, Ligne 3 : Parmentier
- > **Bus** : 96 : Maison des Métallos (ou : St-Maur - J. Aicard)

actes infirmiers
approche globale • relation
qualité • adaptabilité • proximité
écoute • équipe • accompagnement

CSI Yvonne-Marie

Centre de Soins Infirmiers

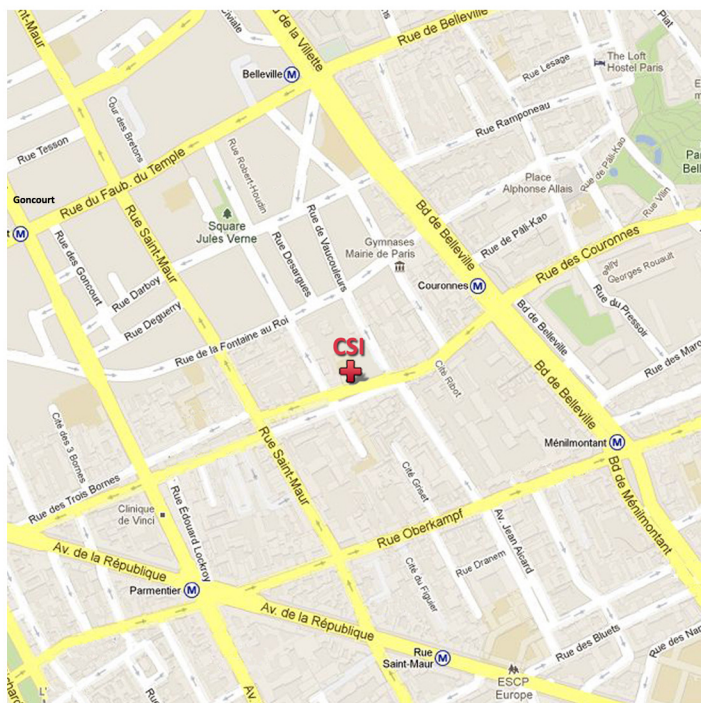
Des soins de proximité au coeur du quartier
Belleville-Oberkampf



Soigner, accompagner, écouter : un service de qualité



Secteur des soins à domicile



Soins réalisés

Les infirmières interviennent sur prescription médicale, au domicile des patients ainsi qu'au Centre de soins. Elles effectuent :

- **Soins courants et spécialisés** : injections, pansements, ablations de fils et d'agrafes, surveillance clinique et prévention, sondages, perfusions...
- **Accompagnement pour le maintien à domicile** : préparation de pilulier, surveillance de traitement, soins relationnels...
- **Autres soins** : soins éducatifs, éducation thérapeutique...

A domicile

Le Centre de soins répond aux demandes en fonction de la distance du lieu des soins et de ses disponibilités. (voir plan au verso).



L'équipe

Les soins sont assurés par des infirmières diplômées d'état. Avec la coordinatrice du Centre, elles forment une équipe à votre écoute, dont le fonctionnement favorise la prise en charge globale des patients.

En pratique

Horaires

Permanences de soins au Centre :

- de 11h30 à 12h30 du lundi au samedi, et de 18h à 18h30 du lundi au vendredi.
- le samedi soir et le dimanche : sur rendez-vous (téléphoner, laisser un message en cas d'absence)

Ouverture du bureau :

Vous pouvez prendre rendez-vous en appelant le secrétariat, du lundi au vendredi, de 9h à 19h.

Soins à domicile :

Les soins médicalement prescrits à domicile sont dispensés 7/7 jours, entre 8h et 19h30.

Documents à fournir

Lors d'une consultation, vous devez apporter...

- votre ordonnance
- votre carte vitale (ou, à défaut, l'attestation)
- votre carte de mutuelle
- éventuellement : justificatif d'AME



Pratique de : Tiers payant,
CMU, ALD, 100%, AME